

Au moment de l'abattage, les animaux sont inspectés pour s'assurer qu'ils ne sont pas atteints de tuberculose, et les troupeaux d'où proviennent les animaux malades sont signalés à partir des animaux portant des lésions. Lorsque la maladie est détectée, les troupeaux affectés sont entièrement détruits. Le Canada compte avoir enrayé la tuberculose d'ici à la fin de 1989.

Toutes les analyses requises par les pays importateurs de bovins du Canada sont effectuées par des vétérinaires d'Agriculture Canada ou des vétérinaires praticiens agréés par la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments de ce ministère, les échantillons et les spécimens étant testés au laboratoire fédéral de la Division de la pathologie vétérinaire.

Cette application rigoureuse des procédés modernes de médecine vétérinaire permet aux importateurs les plus exigeants d'acheter en toute confiance des animaux du cheptel canadien, sachant qu'ils se procurent des animaux sains.

Programmes de contrôle d'aptitudes

Les contrôles d'aptitudes se pratiquent au Canada depuis le début du siècle. Ces programmes ont été appliqués systématiquement pour sélectionner et améliorer le cheptel laitier canadien.



Normes

Afin de maintenir le haut degré d'exactitude et de fiabilité du système, tous les programmes de contrôle laitier doivent respecter les normes fixées par le Conseil canadien du contrôle laitier, organisme qui regroupe les producteurs, le gouvernement et les associations d'éleveurs. Les normes comprennent la rotation obligatoire du personnel d'inspection sur le terrain au moins tous les six mois, des épreuves de certification de 48 heures pour les animaux très productifs et des vérifications strictes de l'identification des animaux, des dispositifs de mesure du lait et du matériel d'analyse du lait. Ces normes sont surveillées régulièrement par le personnel d'Agriculture Canada.

Le Canada a mis l'accent sur des tests contrôlés qui s'accompagnent de vérifications spéciales garantissant l'exactitude des registres de contrôle d'aptitudes. Les données d'inspection sont recueillies par des employés à plein temps indépendants, qui font des visites à l'improviste 11 à 12 fois par année. Les tests concernant la teneur en matière grasse et les rendements protéiques sont effectués sur tous les échantillons, et un test facultatif de comptage des cellules somatiques permet de surveiller l'incidence de la mastite chez les vaches. Les propriétaires de troupeaux sont tenus d'enregistrer toutes leurs vaches en âge d'allaiter, et chaque animal doit être identifié par ses documents d'enregistrement ou son certificat du Programme national d'identification.

Moyenne de la classe de la race

L'indice de la moyenne de la classe de la race est une caractéristique utile des enregistrements canadiens. Cet indice permet de comparer le rendement de chaque vache à une norme nationale pour chacun des âges où les vaches mettent bas (au mois près) et pour le mois de vêlage.

On obtient ainsi un indice utile pour comparer des vaches d'âges différents et des vaches du même âge qui vêlent à diverses périodes de l'année. L'indice est exprimé en pourcentage du rendement moyen de toutes les vaches pour chaque groupe d'âge et chaque mois de vêlage, pour lesquelles des registres ont été tenus entre 1948 et 1952. Ce système a été adopté en 1954.